

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculé au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 10 Mai 2018 à 10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel, Rue n°7-Had Soualem**, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1 - **Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2017,**
- 2 - **Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017,**
- 3 - **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,**
- 4 - **Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2017 ;**
- 5 - **Quitus au Conseil d'Administration ;**
- 6 - **Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;**
- 7 - **Constatation de la fin du mandat des administrateurs ;**
- 8 - **Nomination et/ou Renouvellement du mandat des administrateurs ;**
- 9 - **Pouvoir pour formalités légales.**

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote à distance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion ; L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2018 PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve dans toutes les parties.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 65 800 744,96 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2017.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légalement requises partout où besoin sera.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017 :

Résultat Net de l'exercice	65 800 744,96
Affectation en report à nouveau :	65 800 744,96

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2017, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

Capital social	100.000.000,00
Réserve légale	10.000.000,00
Réserve d'investissement	56.757.190,98
Report à nouveau	66.741.539,55

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate la fin du mandat des administrateurs

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme et/ou renouvelle le mandat des administrateurs.

COMMUNIQUE SUR LES RESULTATS ANNUELS 2017

Le Conseil d'Administration de **Promopharm S.A** s'est réuni le 27 Mars 2017, sous la présidence de **Dr SALAH M.MAWAJDEH** en vue d'examiner l'activité de l'entreprise et d'arrêter les comptes de l'exercice allant du 01 janvier au 31 décembre 2017.

Evolution des résultats en 2017

Le résultat net s'élève à 65 millions de dirhams en 2017, en baisse de 25%, par rapport à l'année 2016.

Cette baisse s'explique principalement par :

- Une baisse du chiffre d'affaires du marché privé de 26%, suite à une compétitivité accrue sur certains segments.
 - Un changement de mix des ventes marqué par une augmentation du chiffre d'affaires des marchés publics en 2017.
- Il est à rappeler que les prix de vente des marchés publics sont inférieurs à ceux du marché privé.
- Une diminution des charges financières au titre de l'exercice 2017.

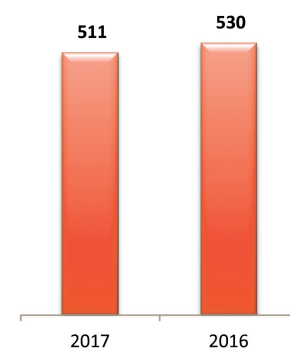
Affectation des résultats

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2017, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, l'affectation du résultat net (65 800 744,96 DH) au compte Report à nouveau.

Prochaine Echéance

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre les comptes à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires dont la date a été fixée pour le Jeudi 10 Mai 2018.

Chiffre d'affaires (en MDH)



Résultat Net (en KDH)

